

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 19/2019
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 93'000.-- TTC pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules

Délégués municipaux

Mme Louise Schweizer (constructions), M. Nicolas Ray

(alpages) et M. Christian Dugon (bâtiments et

déchetterie)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2017, la Municipalité vous a présenté un préavis visant à l'acquisition de deux véhicules, un pour la déchetterie et le second en remplacement du Citroën Berlingo, utilisé par le service des eaux. Ce préavis ayant été accepté, les véhicules ont été livrés au début de l'année 2018.

Dès cette date, le Citroën Berlingo n'a plus fait l'objet d'investissement, eu égard à son âge, mais a été utilisé par le service des infrastructures, pour toutes les tâches liées à la police des constructions. En effet, comme il vous l'a été rappelé à plusieurs reprises, la police des constructions a connu une évolution depuis l'engagement de M. Obez. Ce nouveau collaborateur a permis à la Municipalité d'accomplir des tâches supplémentaires, telles que la visite régulière des chantiers en cours ou encore la participation à diverses séances de chantier, pour ne citer qu'elles. Cette nouvelle manière de procéder a permis d'accroître la surveillance des constructions et de détecter plus en amont les éventuelles irrégularités. Ces tâches supplémentaires nécessitent des déplacements fréquents sur le territoire communal, la moyenne de ces derniers mois démontre que ce n'est pas moins de 200 km qui sont effectués chaque mois pour ces activités. Jusqu'à ce jour, nous avons bénéficié d'un véhicule en fin de vie, permettant de réaliser ces déplacements.

Cependant, le Citroën Berlingo ayant été qualifié de dangereux, il ne nous est plus possible de garantir qu'il réponde aux exigences légales et avons donc décidé de nous en séparer. A ce jour, le service des infrastructures, police des constructions, ne possède plus les ressources nécessaires pour réaliser l'ensemble des tâches qui lui incombent, raison pour laquelle la Municipalité souhaite acquérir un nouveau véhicule. A noter que ce nouveau véhicule serait également utilisé pour toutes les tâches liées à la surveillance des alpages (contacts avec les amodiataires, gestion de l'eau, des clôtures et des murs en pierres sèches).

Souhaitant limiter, tant que faire se peut, les coûts, la Municipalité a également fait un état des lieux de son parc véhicules et a constaté que le véhicule du service des forêts, Toyota Hilux, donne quelques signes de faiblesse, après 12 ans de bons et loyaux services. Après tant d'années à arpenter les routes de montagnes et la forêt, les coûts d'entretien deviennent relativement conséquents et l'usure devient importante pour ce type d'activités. Un remplacement de ce véhicule à terme s'annonce donc nécessaire.

Pour terminer, nous avons constaté que l'un des collaborateurs du service des bâtiments réalise l'ensemble de ses trajets professionnels avec son véhicule privé, faute de disponibilité des autres véhicules. En effet, le travail de conciergerie étant lié à plusieurs bâtiments le déplacement journalier entre ces derniers est nécessaires, sans oublier le transport du matériel. Ce constat, auquel s'ajoute également la demande du collaborateur de ne plus avoir à utiliser son véhicule privé, a mené la Municipalité à étudier la possibilité d'acquérir un véhicule supplémentaire.

2. Alternatives étudiées

Plusieurs alternatives ont été étudiées, notamment l'acquisition de véhicules d'occasion pour le service des infrastructures et celui des bâtiments. Très rapidement dans nos recherches, nous avons été confrontés à la problématique que les véhicules d'occasion ne peuvent pas nous être réservés plusieurs semaines, voire plusieurs mois. En effet, le temps entre les appels d'offres et le vote du Conseil sur un préavis est trop grand pour que les garages consultés soient intéressés par cette option. Dès lors, nous nous sommes tournés vers des véhicules neufs, en cherchant des véhicules répondant à nos besoins d'une part, et dont le prix d'achat reste relativement bas d'autre part.

3. Descriptif

Compte tenu de ce qui précède, le choix de la Municipalité s'est porté sur les véhicules suivants :

Pour les services des infrastructures (police des constructions) et des alpages :

Les besoins identifiés ont mis en évidence la nécessité d'avoir un véhicule permettant tant les trajets sur le territoire communal que dans les alpages, avec la possibilité de transporter du petit matériel pour les travaux d'alpage. Dès lors, un véhicule 4x4 est apparu nécessaire. C'est donc le Dacia DUSTER qui a été retenu, répondant en tout point aux besoins des divers usagers.



Libellé	TVA	CHF
Dacia DUSTER confort TCe 130 PF 4WD E6Dt	7,7%	19'790.--
Rabais flotte (pas de rabais sur des véhicules low-cost)		----
Options du véhicule (roue de secours taille normale)		100.--
Sous-total		19'890.--
Préparation		490.--
Taxe carbone		5'450.--
Prix du véhicule		25'830.--
Sous réserve de modification des prix catalogue par l'importateur		

Pour le service des bâtiments et déchetterie :

Après identification des besoins auprès des utilisateurs, notre choix s'est porté sur un Dacia DOKKER, permettant principalement le transport de matériel de conciergerie.



Libellé	TVA	CHF
Dacia DOKKER Van Essential TCe 100 PF	7,7%	12'912.35
Rabais flotte (pas de rabais sur des véhicules low-cost)		----
Options du véhicule (siège passager, grille de protection, porte coulissante droite, radio et roue de secours)		1'670.--
Sous-total		14'582.35
Préparation		490.--
Taxe carbone		4'648.--
Prix du véhicule		19'720.35

Sous réserve de modification des prix catalogue par l'importateur

Pour le service des forêts :

Quant au dernier véhicule, étant totalement satisfait de la qualité du véhicule précédant, qui répond entièrement aux exigences des tâches effectuées, la Municipalité souhaite remplacer le Toyota Hilux par le même modèle. A noter que le garage retenu offre un prime de reprise de CHF 5'000.--, sous réserve de l'état du véhicule au moment de la reprise. Raison pour laquelle cette reprise n'est pas comptée dans le tableau ci-dessous.



Libellé		CHF
Toyota HILUX double cabine, 2.4 D4-D		32'900.--
Forfait livraison		500.--
Rabais flotte	10%	-3'290.--
Equipements complémentaires :		
- Attelage fixe avec boule 3,2T. prise 13 pôles	2'850.00	
- Bac de protection, inclus pose	850.00	
- Transfert de la caisse de benne existante + rail	550.00	
- Tôle de protection alu boîte/pont, pose inclus	1'970.00	
- Radio/CD/bluetooth sans DAB+	600.00	
- Sous-total	6'820.00	6'820.--
Taxe carbone		2'000.--
Prix du véhicule		43'930.--
Sous réserve de modification des prix catalogue par l'importateur		

4. Coûts

En résumé, les coûts totaux se présentent comme suit :

Libellé	
Dacia DUSTER confort SCe 115 4WD E6C	25'830.--
Dacia DOKKER Van Essential TCe PF	19'720.35
Toyota HILUX double cabine, 2.4 D4-D	43'930.--
Ecussons	900.--
Divers et imprévus, arrondi	2'619.65
TOTAL TTC	93'000.--

5. Charges financières

Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 10'323.-- TTC.

6. Conclusion

Afin de permettre aux différents services (police des constructions, forêts, bâtiments et déchetterie) ainsi qu'aux autorités communales de pouvoir continuer à offrir un service de qualité à la population, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

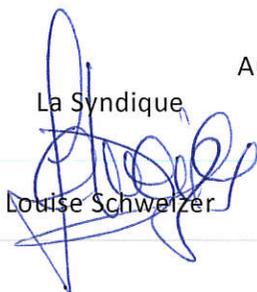
LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

- Vu le préavis municipal n° 19/2019 relatif à la demande de crédit de CHF 93'000.-- TTC pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules.
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Oùï les conclusions des deux commissions précitées
- Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 19/2019 relatif à la demande de crédit de CHF 93'000.- TTC pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules.
2. d'accorder un crédit de CHF 93'000.-- TTC pour le financement de ce projet.
3. de financer ce dernier par l'emprunt.
4. d'amortir ces objets sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz